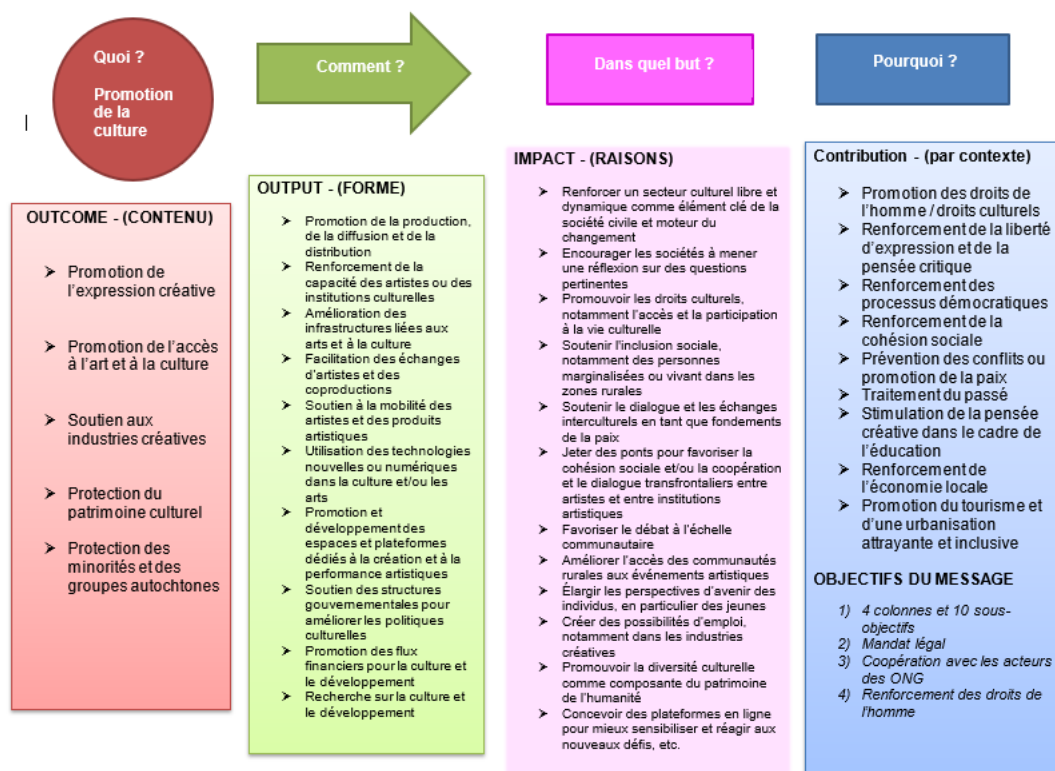


1. Je veux mettre en place un programme/projet culturel

Partant de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005, l'équipe Culture et développement a défini 16 domaines d'activité qui peuvent être envisagés sous différents angles lors de la réalisation d'un projet culturel. Ils peuvent être utilisés, par exemple, pour formuler les **objectifs dans une fiche d'information ou dans une proposition de crédit**, ou les **effets attendus et les indicateurs dans le cadre logique**.



OUTCOME - QUOI ? Promotion de la culture

- **Promotion de l'expression créative** : promotion de l'expression créative proprement dite, sans contrainte commerciale, dans le but de renforcer ou d'insuffler l'innovation dans l'art et la culture. Cette approche vise l'art et la culture indépendants, mais aussi les formes d'expression traditionnelles, et diffère des industries créatives (une catégorie distincte), où la création d'emplois et les revenus revêtent une plus grande importance. La promotion de l'expression créative recouvre potentiellement tous les genres culturels.
- **Promotion de l'accès à l'art et à la culture** : l'accès et la participation à la vie culturelle peuvent être entravés ou rendus impossibles pour différentes raisons, telles que l'insuffisance des ressources financières, les longues distances à parcourir ou le manque de temps.
- **Soutien aux industries créatives** : il s'agit de soutenir la production et la commercialisation de biens et services culturels dans le but d'accéder à un marché et de générer des revenus.
- **Protection du patrimoine culturel** : la destruction des biens culturels dans les zones de guerre entraîne la perte de symboles susceptibles de façonner une culture et une identité. Ce n'est pas seulement le patrimoine culturel matériel qui doit être protégé, mais aussi le patrimoine immatériel : les traditions et les cultures propres aux populations sont particulièrement menacées pendant les conflits.
- **Protection des minorités et des groupes autochtones** : les droits individuels et le développement personnel ne peuvent être réalisés que dans un environnement collectif protecteur. Les droits culturels ont dès lors une double finalité : assurer la pérennité d'une vie culturelle à laquelle chaque individu a le droit de participer et préserver les droits culturels d'un groupe pour procurer aux individus un environnement favorisant un développement personnel libre et abouti.

OUTPUT - COMMENT ? Forme

- **Renforcement des capacités des artistes et des institutions culturelles** : l'insuffisance des capacités, tant en termes de formation de base des artistes que de gestion culturelle, constitue une cause d'échec fréquente pour l'expression créative et les industries créatives.
- **Soutien aux structures gouvernementales pour l'amélioration des politiques culturelles** : dans de nombreux pays, les structures gouvernementales (au niveau central, régional ou local) soutiennent l'art et la culture à travers une politique et un financement concrets. Des changements dans les politiques et les critères de financement peuvent entraîner un changement systémique qui peut avoir un impact plus durable que le projet lui-même. Quels que soient le pays et le contexte, le rôle que l'État peut, doit et veut jouer dans le soutien à l'art et à la culture est une question récurrente.
- **Renforcement des infrastructures artistiques et culturelles** : l'absence ou l'inadéquation des infrastructures, telles que les scènes et les cinémas, les studios d'enregistrement, les amplificateurs, l'éclairage, la technologie ou l'alimentation électrique, nuisent aux conditions de travail des artistes. Le besoin d'investissement dans des bâtiments, des écoles ou des centres culturels se fait souvent sentir.
- **Facilitation des échanges d'artistes et des coproductions** : dans cette catégorie, les projets peuvent permettre de financer des créations artistiques conjointes impliquant une coopération entre des artistes de différentes régions, de différents pays ou au sein d'un même pays.
- **Soutien à la mobilité des artistes et des produits artistiques** : le terme « mobilité des artistes » désigne leur déplacement physique, que ce soit pour un enseignement individuel, une résidence d'artiste ou des représentations ou rencontres avec des professionnels ou des publics d'un autre pays. Parfois, la mobilité des produits artistiques suffit à toucher un public à l'étranger. Grâce à la mobilité, l'artiste gagne en visibilité et obtient de nouvelles opportunités.
- **Utilisation de technologies nouvelles ou numériques dans la culture et/ou les arts** : la mondialisation et le progrès technologique/Internet peuvent avoir un effet ambivalent sur la diversité culturelle. D'un côté, ils peuvent provoquer une standardisation de la culture, ce qui réduit la diversité. De l'autre, Internet permet d'accéder à d'autres canaux de distribution et à d'autres marchés. La numérisation peut également introduire de nouveaux genres créatifs.
- **Promotion des flux financiers pour la culture et le développement** : l'art et la culture dépendent généralement de financements qui ne peuvent pas être générés par un système de billetterie ou par la vente. Souvent, les gouvernements ne disposent pas de fonds suffisants pour promouvoir la culture à plus grande échelle. Il peut alors arriver, dans certains cas, que le secteur privé participe à un parrainage global. Les idées novatrices pour le financement de l'art et de la culture sont les bienvenues.
- **Recherche sur la culture et le développement** : la nécessité, pour les programmes culturels et de développement, de démontrer leur impact et leurs effets attendus constitue une difficulté récurrente. Il peut être utile d'investir dans des études qui soulignent les aspects thématiques ou systémiques des programmes et fournissent des indicateurs significatifs pour mesurer leur impact en matière de culture et de développement.
- **Promotion de la production, de la diffusion et de la distribution** : ...
- **Promotion et soutien des espaces et plateformes dédiés à la création et à la performance artistiques** : ...

IMPACT - DANS QUEL BUT ? Raisons

- **Soutenir l'inclusion sociale**, notamment celle de personnes marginalisées ou vivant dans les zones rurales : ...
- **Renforcer un secteur culturel libre et dynamique en tant qu'élément clé de la société civile et moteur du changement** : ...
- **Encourager les sociétés à mener une réflexion sur des questions pertinentes** : ...
- **Promouvoir les droits culturels**, notamment l'accès et la participation à la vie culturelle : ...
- **Soutenir le dialogue et les échanges interculturels en tant que fondements de la paix** : ...
- **Jeter des ponts pour favoriser la cohésion sociale et/ou la coopération et le dialogue transfrontaliers entre les artistes et entre les institutions artistiques** : ...
- **Favoriser le débat à l'échelle communautaire** : ...
- **Améliorer l'accès des communautés rurales aux événements artistiques** : ...
- **Élargir les perspectives d'avenir des individus, en particulier des jeunes** : ...
- **Créer des possibilités d'emploi, notamment dans les industries créatives** : ...
- **Promouvoir la diversité culturelle en tant que composante du patrimoine de l'humanité** : ...
- **Concevoir des plateformes en ligne pour mieux sensibiliser et réagir aux nouveaux défis, etc.** : ...

IMPACT - POURQUOI ?

- **Renforcer la cohésion sociale par la culture et/ou les arts** : l'art et la culture peuvent être utilisés pour atteindre d'autres objectifs, p. ex. pour promouvoir la cohésion sociale. Il est admis que l'art et la culture favorisent la cohabitation de différents groupes de population ainsi que leur compréhension et tolérance mutuelles, ou qu'ils renforcent l'identité d'un groupe.
- **Promouvoir la culture et les arts comme un moyen de prévenir les conflits et de promouvoir la paix** : l'art et la culture sont considérés comme susceptibles de consolider la paix et de prévenir les conflits.
- **Renforcement de la liberté d'expression** : de nombreux programmes de coopération internationale contribuent à renforcer la société civile, les droits de l'homme, la liberté d'expression et le rôle des médias. Il est probable que les artistes en profitent aussi indirectement.
- **Promotion des droits de l'homme / droits culturels** : ...
- **Renforcement des processus démocratiques** : ...
- **Traitement du passé** : ...
- **Stimulation de la pensée créative dans le cadre de l'éducation** : ...
- **Renforcement de l'économie locale** : ...
- **Promotion du tourisme et d'une urbanisation attrayante et inclusive** : ...